

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Diplôme Supérieur de Notariat	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les candidats doivent accomplir un stage d'une durée de 2 ans		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
En cas d'échec au contrôle des connaissances portant sur la période semestrielle, le candidat peut poursuivre sa scolarité mais il est tenu de subir par la suite les épreuves correspondant à la période non validée. Il ne peut pas se présenter plus de 3 fois aux épreuves correspondant à une même semestrialité. En cas d'échec à la soutenance du rapport de stage, celui-ci ne peut être présenté de nouveau qu'une seule fois, au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Les enseignements conduisant au DSN comportent 4 périodes semestrielles réparties sur 2 années. Les étudiants qui se sont inscrits en deuxième année de diplôme supérieur de notariat après le 1er septembre 2008, doivent soutenir devant un jury désigné par le président de l'université un rapport de stage à partir de la fin de la troisième année et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles. Dans chacune des quatre périodes semestrielles, pour l'ensemble du contrôle continu et de l'examen terminal, après délibération du jury, l'étudiant est déclaré : - admis, s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 - soumis à un oral de contrôle, s'il a obtenu une note moyenne comprise entre 8 et 10 sur 20 - ajourné, s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20 L'oral de contrôle a lieu devant un jury présidé par un Professeur ou Maître de conférences de droit des universités et comprend au moins un notaire ou un notaire assistant. Sur la prestation orale du candidat et au vu des notes obtenues en contrôle continu et à l'épreuve d'examen terminal, le jury décide de l'admission du candidat en portant la note à 20 sur 40. La validation du DSN est conditionnée par l'obtention d'un Master 2 Droit notarial, le succès au contrôle des connaissances des quatre semestrialités des deuxième et troisième années du diplôme, le certificat de fin de stage et le succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage dans les conditions fixées par l'arrêté du 28 avril 2008.		
Capitalisation/conservation		
<i>Dans le cas où le candidat est autorisé à se représenter sans suivre la formation aux examens d'une semestrialité non validée, il conserve la note de CC obtenu à la session précédente.</i>		
Compensation		

Diplôme d'université		Diplôme Supérieur de Notariat												1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours														Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestrialité	S1	Actes courants et techniques contractuelles										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S2	Droit rural- Droit immobilier urbain										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S3	Droit de la famille- Successions										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S4	Droit des sociétés - Fiscalités										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral		
STAGE	ANNUEL	Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois										CT (Contrôle terminal)			Rapport et soutenance		Rapport et soutenance		